



AVIS PUBLIC

RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

DEMANDE DE RÉVISION

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE
GREFFIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE QUE :**

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Rivière-Rouge sera, en 2021, en vigueur pour son deuxième exercice financier et toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau. Le rôle d'évaluation et la matrice graphique peuvent aussi être consultés sur le site de la MRC d'Antoine-Labelle au : <https://www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/services-en-ligne>

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet, peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un évènement justifiant une modification du rôle ou avant la fin de l'exercice suivant;
- **être déposée à l'un des bureaux suivants de la MRC d'Antoine-Labelle ou y être envoyée par courrier :**

Siège social de la MRC :	ou	Point de services de Rivière-Rouge :
Édifice Émile-Lauzon		Édifice Félix-Gabriel-Marchand
425, rue du Pont		259, rue L'Annonciation Sud, bureau 101
Mont-Laurier (Québec)		Rivière-Rouge (Québec)
J9L 2R6		J0T 1T0

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible aux endroits ci-haut mentionnés;
- être accompagnée de la somme requise déterminée par le règlement 489 de la MRC d'Antoine-Labelle disponible sur : <https://www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/documentation-reglements>

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 5^e JOUR D'OCTOBRE 2020

Lucie Bourque
Greffière et directrice générale adjointe